

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL

de la vingt-cinquième réunion de la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mercredi 6 avril 2005 à 9 h 30, au local E-2300 du pavillon Alexandre-Taché.

Confirmé le 11 mai 2005

Procès-verbal de la vingt-cinquième réunion de la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mercredi 6 avril 2005 , au local E-2300 du pavillon Alexandre-Taché.

	PRÉSENT	ABSENT
PRÉSIDENT		
Bergeron, Jean-Marie Doyen des études	X	
MEMBRES		
Beaufils, Alain Professeur Département des sciences administratives	X	
Benyahia, Ilham Professeure Département d'informatique et d'ingénierie	X	
Gagnon, Serge Professeur Département de travail social et des sciences sociales	X	
Lequin, Jacques-André Professeur Département de relations industrielles	X	
Lussier, Madeleine Professeure Département des sciences comptables	X	
Quirion, Jean Professeur Département d'études langagières	X	
Sinclair, Francine Professeure Département des sciences de l'éducation	X	
OBSERVATEURS		
Beaudoin, Michèle Adjointe à la gestion modulaire Décanat des études	X	
Maurice, Luc Registraire		X
Tessier, Pierre Directeur Service de la bibliothèque	X	
INVITÉS		
Monsieur Denis Bourque Professeur Département de travail social et des sciences sociales	X	
SECRÉTAIRE		
Fortin, Évelyne Agente de recherche Décanat des études	X	

Le président de la Sous-commission des études, monsieur Jean-Marie Bergeron, doyen des études, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 34.

1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un membre demande s'il serait pertinent de discuter de l'évaluation des enseignements dans le contexte de la grève étudiante.

Le doyen indique que la Commission des études a pris sa décision après analyse de la situation ; comme la résolution de la Commission prévoit une disposition relative au seuil de 3,6, il y a plus d'avantages que d'inconvénients de conserver l'évaluation.

Sur proposition de madame Madeleine Lussier appuyée par monsieur Jean Quirion les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-QUATRIÈME RÉUNION DE LA SCE
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3 - POINTS D'INFORMATION ET QUESTIONS
- 4 - PROJET DE PROGRAMME COURT DE DEUXIÈME CYCLE EN GESTION ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRES
- 5 - FONCTIONNEMENT DU COMITÉ INSTITUTIONNEL EN REGARD DE LA SYNTHÈSE DES DOSSIERS D'ÉVALUATION DE PROGRAMME
- 6 - DOSSIER D'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN PSYCHOÉDUCATION
- 7 - NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ D'HABILITATION
- 8 - PROCHAINE RÉUNION
- 9 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2 - PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-QUATRIÈME RÉUNION DE LA SCE

2.1 Adoption

Sur proposition de monsieur Jean Quirion appuyée par madame Francine Sinclair les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la vingt-quatrième réunion tel que présenté en séance.

2.2 Affaires en découlant

Le doyen présente les suivis effectués pour les dossiers soumis ou discutés lors de la vingt-quatrième réunion de la Sous-commission des études :

Centres de Mont-Laurier et de Saint-Jérôme

Le doyen visitera les centres dans la semaine du 11 avril 2005. En réponse à une interrogation d'un participant concernant le renouvellement des divers protocoles d'entente avec les centres en vertu des compressions budgétaires, le doyen confirme que les ententes sont renouvelées comme il était prévu.

Programme de certificat en informatique - 4202

Le dossier de modification du programme sera présenté à la Sous-commission de mai prochain.

Programme de doctorat en sciences sociales appliquées

La Commission de vérification des projets de programmes de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) a effectué sa visite le 24 mars dernier. Les promoteurs et la direction de l'Université ont la nette impression que la Commission n'hésitera pas à donner son aval pour l'implantation du programme.

Programme de doctorat en sciences et technologies de l'information

La Commission de vérification des projets de programmes de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) effectuera sa visite le 18 avril prochain.

Modification du programme de maîtrise en travail social

Le dossier sera soumis au Conseil des études du 15 juin 2005.

Simplification de processus

Les récentes compressions budgétaires accentuent l'urgence de procéder à des allègements de certains processus administratifs ou statutaires. La décentralisation apparaît une des premières voies à privilégier.

Demandes d'admission pour l'année académique 2005-2006

À la fin mars l'ensemble des demandes d'admission reçues, soient celles pour des études à temps partiel et celles pour des études à temps complet, sont sensiblement les mêmes que celles enregistrées au même moment l'an dernier (respectivement 1 666 et 1 678).

Enseignement aux groupes nombreux et notation

Deux comités de réflexion ont été formés par le comité des affaires départementales afin d'examiner ces sujets. La liste qui vous a été distribuée montre que la plupart des départements sont représentés sur l'un et l'autre des comités.

Cours ARU9003

La Commission des études, lors de sa réunion de février, s'est tout à fait ralliée à la recommandation de la Sous-commission.

3 - POINTS D'INFORMATION

Le doyen indique que le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche vont rencontrer les directions de module, les responsables de programmes, etc. afin de présenter les différentes mesures adoptées par le Conseil d'administration dans le but de contenir le déficit anticipé pour l'année 2005-2006. Par ailleurs, le recteur poursuit des discussions avec le ministère afin de convenir de provisions spéciales qui pourraient être octroyées à l'Université.

Un membre souhaite avoir des précisions sur la décision de continger les programmes de doctorat. Le doyen indique que cette mesure a été adoptée en regard de la décision du Conseil d'administration de mettre immédiatement en place des moyens de réduire le déficit budgétaire. Madame Beaudoin précise de plus que la formule d'attribution de postes de professeurs relative à l'encadrement de thèse fait en sorte qu'au-delà de trois étudiants il en coûte plus cher à l'Université pour l'embauche de nouveaux professeurs que les revenus générés par ces étudiants. Cependant, le doctorat en relations industrielles aura, dans les faits, pour l'année 2005-2006 trois étudiants en plus de ceux prévus au contingentement car ces étudiants suivent actuellement des cours en prévision de leur admission au programme et seront par conséquent considérés comme ayant été admis l'an dernier.

À la question d'un membre voulant savoir si les implications budgétaires devraient être incluses au dossier de nouveau programme, madame Beaudoin indique que celles-ci sont soumises au Conseil d'administration.

4 - PROJET DE PROGRAMME COURT DE DEUXIÈME CYCLE EN GESTION ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRES

Présentation du projet

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la Sous-commission des études eu égard au projet de programme court de deuxième cycle en gestion et développement communautaires. La mise en œuvre de ce programme vise à satisfaire des besoins engendrés par l'évolution et les transformations survenues dans les modes d'organisation et de fonctionnement des organismes communautaires. Sa mise en œuvre participe, par ailleurs, à l'atteinte du développement de programmes de perfectionnement aux cycles supérieurs tel qu'envisagé dans les prévisions de développement du secteur de travail social (réf. *Horizon 2012*).

Le professeur Denis Bourque, du département de travail social et des sciences sociales, a été invité à venir discuter du programme avec les membres de la Sous-commission.

Le doyen et les membres conviennent de faire un premier inventaire des commentaires puis d'éliminer ceux qui auront des réponses au cours de la discussion avant d'inviter le promoteur à se joindre à l'assemblée.

Commentaires des membres

Les membres soulignent d'abord la qualité du dossier qui leur est soumis. Un membre précise qu'il s'agit d'un programme des plus pertinents pour l'orientation «communautaire» du champ «travail social» à l'Université.

Les autres éléments soulevés sont les suivants :

Conditions d'admission

- Un membre fait remarquer que les conditions d'admission du programme court diffèrent de celles du programme de maîtrise en travail social alors que les cours de ce programme seront reconnus au programme de maîtrise ; ne devrait-il pas y avoir uniformisation des conditions d'admission ? Certains membres précisent que le fait de reconnaître les cours suivis dans le programme de maîtrise ne dispense pas les

candidats qui postulent au programme de maîtrise de satisfaire aux exigences d'admission propres au programme.

- Des membres se demandent par ailleurs si le fait de ne pas avoir de formation en travail social ne constitue pas un handicap pour les futurs étudiants.

Contenu du programme

Un membre estime qu'il aurait été bon de connaître les compétences que les répondants à l'enquête souhaitent acquérir par ce programme.

Contenu et nombre d'heures de cours, formule pédagogique

- Des membres sont d'avis que l'ampleur du contenu des cours risque, dans la pratique, de résulter en un simple aperçu de la matière.
- On se demande si le nombre total d'heures de cours selon la formule proposée (cours intensifs) équivaldra réellement à 45 heures tel que stipulé au régime des études. Madame Beaudoin, adjointe à la gestion modulaire précise qu'il n'est pas nécessaire que toutes ces 45 heures soient en salle de classe pour les cycles supérieurs.
- Pour certains membres la formule «cours intensifs» n'apparaît pas pertinente pour tous les cours notamment pour le cours de gestion.

Ressources enseignantes

On soulève qu'il aurait été approprié de présenter la liste des professeurs du département qui peuvent enseigner au programme. On suggère aussi d'examiner l'éventualité du «team teaching» qui pourrait s'avérer une formule très adéquate.

Fréquentation du programme

Le programme s'adresse essentiellement à des gestionnaires ou encore à des personnes qui souhaitent le devenir et peu aux intervenants. Cela risque de limiter de façon importante le nombre de personnes qui fréquenteront le programme.

Monsieur Denis Bourque se joint à l'assemblée et fournit une information complémentaire au dossier présenté.

Informations supplémentaires

Le doyen des études transmet au promoteur l'expression de la satisfaction des membres sur la qualité du dossier de programme puis lui présente les points pour lesquels les membres souhaitent plus de renseignements :

Conditions d'admission

Monsieur Bourque indique que le fait d'exiger deux (2) années d'expérience a pour but de s'assurer que tous les candidats ont une expertise suffisante dans le domaine.

Fréquentation du programme

Le promoteur rappelle que la région de l'Outaouais compte plus de 300 organismes communautaires ce qui constitue un bassin fort important d'étudiants potentiels.

Madame Beaudoin précise de plus que les programmes courts sont le plus souvent des programmes ayant une durée de vie prédéterminée parce qu'ils visent une clientèle spécifique et limitée.

Contenu des cours, formule pédagogique

La première année du programme constituera une période de tests tant pour le contenu des cours que pour la formule de cours intensifs ; des réajustements seront apportés au besoin. La formule des cours intensifs a été privilégiée en raison de l'intérêt manifesté par les participants au groupe de discussion.

Ressources enseignantes

Un des cours sera donné par monsieur Bourque ; deux personnes chargées de cours connues au département possèdent la formation et les compétences pour enseigner dans le programme. La formule de «team teaching» est à considérer.

Le doyen remercie monsieur Bourque de sa collaboration ; monsieur Bourque quitte l'assemblée.

Recommandation

La Sous-commission n'a aucune recommandation proprement dite à formuler. Elle soumet toutefois à la réflexion du promoteur les points suivants en regard de ce qui a été dit précédemment : ressources enseignantes ; contenu du programme et des cours ; formule «cours intensifs».

La Sous-commission souhaite par ailleurs porter à l'attention du promoteur, quoique consciente que la détermination des E.Q.E. ne relève pas de sa responsabilité, a) qu'il serait peut-être possible que des diplômés de doctorat dans un domaine pertinent (autre que travail social) et possédant une expérience dans le domaine communautaire puissent postuler et, b) l'exigence d'avoir publié pourrait être retirée.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jacques-André Lequin appuyée par monsieur Serge Gagnon la résolution 25-SCE-55 est adoptée à l'unanimité.

5 - FONCTIONNEMENT DU COMITÉ INSTITUTIONNEL EN REGARD DE LA SYNTHÈSE DES DOSSIERS D'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Comme suite aux recommandations de la Commission de vérification de l'évaluation périodique des programmes de la CREPUQ, le doyen des études propose aux membres de la Sous-commission de déposer la synthèse de l'évaluation du programme à la séance qui suit celle du dépôt du dossier d'évaluation à la SCE. La synthèse inclura une section rapportant les discussions tenues par la Sous-commission. Cette façon de faire induit un délai supplémentaire d'un mois, par rapport au processus actuel, pour la présentation à la Commission des études. Seule la synthèse sera soumise à la Commission des études.

Les membres sont d'avis que ce délai devient nécessaire dans la mesure où la Sous-commission assumera ainsi de meilleure façon son rôle de Comité institutionnel en ce qui concerne les dossiers d'évaluation de programme. Les membres sont donc d'accord avec la procédure proposée.

6 - DOSSIER D'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE BACCALURÉAT EN PSYCHOÉDUCATION

Présentation du projet

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la Sous-commission des études eu égard au dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en psychoéducation.

Dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de l'UQO, un Comité d'autoévaluation a été mis sur pied et a procédé à l'évaluation de ce programme conformément à la *Politique d'évaluation des programmes à l'UQO*.

Le doyen invite les membres à formuler leurs commentaires.

Commentaires des membres

De façon unanime les membres soulignent d'emblée l'excellence du dossier soumis, sa cohérence et sa transparence. L'évaluation a de plus le mérite de ne pas se restreindre à l'intervention mais examine aussi la formation théorique. Les quelques éléments discutés concernent les points suivants :

Formation professionnelle au baccalauréat VS celle à la maîtrise

Des membres disent qu'une certaine confusion peut découler du fait que le rapport parle de l'orientation «formation professionnelle» du programme tout en indiquant que l'accès à l'Ordre (OCCOPQ) et à l'exercice de la profession de psychoéducatrice (p. 21) est conditionnel à l'obtention du diplôme de maîtrise en psychoéducation. Il y aurait lieu de bien démarquer dans le texte la formation «professionnalisante» du baccalauréat de celle menant au titre de psychoéducateur couverte par la maîtrise.

Contingemment

Un membre s'interroge sur le fait de contingenter les admissions au programme. L'adjointe à la gestion modulaire, madame Michèle Beaudoin, indique que la disponibilité limitée des milieux de stage contraint l'Université à contingenter les admissions. Un membre indique que cette information pourrait être spécifiée au dossier de modification du programme.

Durée des stages

Au paragraphe 5.3.5.3, préciser que les stages sont de 18 heures **par semaine** afin d'éviter toute mauvaise interprétation de la durée des stages.

Nouveaux cours

Le dossier de modification du programme devra présenter les cours remplacés par les nouveaux cours qui seront ajoutés, précision qui n'est pas faite dans le dossier d'évaluation.

Compétences professionnelles

Des membres sont d'avis que, tel que manifesté par les employeurs, les compétences professionnelles à acquérir devraient inclure la prévention et l'intervention précoce. Une recommandation -comprenant l'ajout d'un cours couvrant cet aspect- aurait pu être formulée à cet égard.

Expertise externe

Un membre considère que l'avis des experts externes n'est pas manifeste d'une réelle indépendance par rapport au dossier d'autoévaluation.

Recommandation

La Sous-commission n'a aucune recommandation proprement dite à formuler si ce n'est de garder à l'esprit les commentaires émis ci-avant lors de la réflexion du Conseil de module en vue de la modification du programme.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Sinclair appuyée par monsieur Jacques-André Lequin la résolution 25-SCE-56 est adoptée à l'unanimité.

7 - NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ D'HABILITATION

Le doyen rappelle que le règlement pour l'habilitation à la direction de recherche adopté récemment prévoit que deux membres de la Sous-commission des études siègeront au Comité d'habilitation. Il invite les membres à déterminer quels sont ceux qui participeront aux travaux du Comité.

Il est convenu que madame Ilham Benyahia et monsieur Jacques-André Lequin seront les membres représentant la Sous-commission des études au Comité d'habilitation.

8 - PROCHAINE RÉUNION

La Sous-commission des études se réunira à nouveau le **11 mai 2005** selon le calendrier régulier. Une réunion spéciale est envisagée le 8 juin ; il serait apprécié que les membres qui n'ont pas répondu le fassent sous peu.

9 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de madame Madeleine Lussier appuyée par monsieur Jean Quirion les membres conviennent de lever la réunion à 11 h 55.

*** Document original signé

Le président

La secrétaire